ARAS Association des Riverains de l'Aéroport de Sion

Case postale 43
1951 Sion

www.aras.ch

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 18.05.2017

Lieu : restaurant de l'Aéroport
Heure : 19h00
Présidence : Schroeter Jean-Paul

Ordre du jour

1. Ouverture de l'AG - contrôle des présences
2. Adoption du procès-verbal de l'AG 2016 (sur site Internet Aras)
3. Rapport du président
4. Rapport « aéroport civil »
5. Rapport « base aérienne »
6. Comptes au 31.12.2016
7. Rapport du vérificateur des comptes 2016 et décharge au Comité
8. Stratégie 2017
9. Divers et discussion

---

1. Ouverture de l'AG

Le Président ouvre la séance et remercie les membres présents. Il salue la présence du Vice-Président de la Ville de Sion, M. Christian Bitschnau, responsable du dicastère Economie et Tourisme dont fait partie l'Aéroport et de la Directrice de l'Aéroport, Mme Aline Bovier-Gantzer.

Il cite les absences excusées du Président de la Ville de Sion, M. Philippe Varone, de la Présidente de la Commune de Grimisuat, Mme Géraldine Marchand-Balet, de la préfète du District de Sion, Mme Evelyne Crettex-Reber, du Conseiller Municipal de la Ville de Sion, M. Christophe Clivaz, du chef de Service des Travaux publics de la Ville de Sion, M. Georges Joliat, du chef de la Base aérienne de Sion, M. Antoine Jacquod, du Conseiller National, M. Jean-Luc Addor, des membres du Comité, MM. Daniel Gorin et Jean-Michel Constantin, du vérificateur des comptes, M. Philippe Pralong ainsi que de plusieurs membres individuels ou collectivités de l'Association.

L'Assemblée générale est décalée définitivement en début d'année pour des motifs de calendrier – clôture des comptes au 31.12. Deux raisons importantes viennent s'y rattacher : la fermeture de la Base aérienne et la participation de l'Aras au COPIL.
L'association compte à ce jour, un fichier de 165 adresses dont plusieurs PPE, agences immobilières et campings.

2. Adoption du PV de la dernière AG 2016

L'assemblée valide le PV AG 2016 sans commentaire particulier.

3. Rapport du Président

En préambule de son rapport, le Président rappelle les buts de notre Association :

a. La protection de la population contre le bruit, la pollution de l'air et toutes autres atteintes ou inconvénients liés au trafic aérien ou à l'aéroport, affectant l'environnement, la santé ou le patrimoine.
b. La défense des droits et intérêts de ses membres.
c. La sauvegarde du développement harmonieux et contrôlé de l'aéroport en tant qu'instrument de l'économie et de l'essor du tourisme.

Rapport :

Alors que tout le monde pensait que les voyants étaient au rouge avec le DDPS, la décision est finalement tombée le 07.12.2016 : arrêt des **vols réguliers** des jets à réaction au 31.12.2017 et fermeture de la Base aérienne de Sion.

L'ARAS salue le DDPS pour son engagement afin d'assurer une bonne transition dans le transfert de cet aéroport en mains civiles.

L'ARAS relève plusieurs points importants :

- La pérennité du Centre d'apprentissage est assurée pour les 12 prochaines années avec une participation financière importante du DDPS : prise en charge des salaires des apprentis et des professeurs ainsi que la mise à disposition des locaux.
- Le Centre opérationnel d'entretien des infrastructures est aussi sauvegardé; ce sont plus de 20 personnes qui continueront à accomplir ces tâches, liées contractuellement au Canton et payées par la Confédération.
- La mise à disposition, du Canton et de la Municipalité, des locaux et hangars libérés pour des activités diverses à partir de 2021.
- Les Forces aériennes paieront un forfait annuel de Frs 300'000.- pour l'utilisation du site comme base de dégagement dans les cas d'urgence (WEF, autres ….)
- Les coûts d'entretien (par ex : réfection de la piste OUEST – 07) seront pris en charge par armasuisse et renégociés en 2021.

Les bases sont ainsi clairement définies pour le passage d'une base aérienne forte avec activité civile à un aéroport civil fort avec une activité militaire réduite. Ce thème a toujours été mis en avant par l'ARAS et le restera. Mais les délais sont courts – 5 ans pour la mise en place d'une structure forte.

Où en sommes-nous à ce jour dans le dossier « QUID DE L'AÉROPORT ? »

La Base aérienne de Sion dont nous avons récemment rencontré le Commandant, M. Jacquod, multiplie, en cette dernière année de vols réguliers, les activités non prévues au programme : touch and go de FA/18, vols d'interception et accompagnement d'avion jusqu'à la Base. Les explications sont toujours aussi surprenantes : il y a eu Ecole de pilotage à Payerne en février et Meiringen en mars et les pilotes viennent à Sion pour apprendre à connaître la topographie du terrain.
De plus, l'activité aérienne en altitude a redoublé d'intensité au Centre de la vallée avec la mise en place progressive de la surveillance 24h sur 24h.

Concernant les terrains et immeubles à libérer, la position d'armasuisse pour le futur n'est pas encore très claire. Tout le monde attend donc avec impatience les décisions finales.

Sur le plan civil, nous avions écrit début février 2017, à M. le Conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du département des Transports, avec copie à M. Philippe Varone, nouveau Président de la Ville de Sion, pour lui rappeler que nous avions un dossier en suspens concernant les nuisances sonores dans le Valais Central. Dans ce courrier, nous avions aussi abordé la problématique des stratégie et gestion de l'Aéroport ainsi que de la révision du plan directeur qui date du 30.06.1999 et de tous les documents qui s'y rattachent.

La réponse ne s'est pas faite attendre et fin mars, nous recevions un courrier signé conjointement par le Canton du Valais et la Ville de Sion concernant l'avenir de l'Aéroport de Sion. Il a été convenu de constituer un Comité de pilotage stratégique qui a pour but de présenter une stratégie et un plan d'actions liés à la gouvernance, au développement et à l'exploitation de l'Aéroport civil de Sion.

Il a également été convenu de constituer un Comité consultatif qui a pour but de fournir des informations sur les besoins des acteurs de l'aéroport pour permettre leur pérennité et leur développement. L'Aras en fera partie au même titre qu'un représentant des usagers de l'aéroport, un de l'OFAC et un de Valais Wallis Promotion.

Le travail de votre Comité commence à payer et c'est à ce titre que je vous ai sollicités dans mon billet du Président accompagnant le courrier d'invitation à l'AG avec l'ordre du jour. Vos idées et vos expériences sont les bienvenues. Nous les attendons impatiemment car elles nous permettront d'apporter de l'eau au moulin, notre pierre à cet édifice.

Que faire ? Quel budget ? Qui assurera la gouvernance - travaux/finances: Canton ou Municipalité ? Comment : Type de société ? Avec qui ? Usagers, investisseurs privés ou stations, tous. Quels sont les secteurs qui peuvent être dynamisés : Recherche & Développement EPFL, Tourisme et/ou Economie ? Timing pour la mise en place : 5 ans puisque le DDPS a demandé la renégociation des Frs 5 Mios qu'ils assureront pour les entretiens et les investissements, jusqu'en 2021.
Je vous cite pour mémoire les conclusions du rapport EPFL :

L'aéroport de Sion dispose d'atouts considérables sur lesquels peut être bâti son futur :

- Son emplacement idéal à proximité des stations de haute montagne parmi les plus prisées au monde, attirant une clientèle internationale à haut pouvoir d'achat.
- Son infrastructure performante améliorée avec l'approche CHIPS.

- Le potentiel de croissance du tourisme
- Le potentiel de réorganisation de la prestation de services de « handling » dans le but d'améliorer le service et d'augmenter les revenus.
- Les limites de croissance de l'aéroport de Genève, ouvrant des opportunités de coopération.

Je reprends aussi les termes de M. Jobin, ancien Directeur de l'aéroport de Genève qui déclarait : « Un aéroport n'est rien d'autre qu'une interface où l'on passe d'un moyen de transport à un autre. C'est un puissant instrument de développement régional. Le premier client d'un aéroport est l'exploitant d'aéronefs, avions ou hélicoptères. C'est lui qu'un aéroport doit faire venir en priorité. Et c'est lui qui se chargera d'attirer des clients. »

Le travail a magnifiquement débuté l'an dernier avec l'arrivée de BUCHARD Voyages et sa destination Majorque, et plus récemment, de la toute nouvelle compagnie anglaise POWDAIR qui proposera dès décembre 2017, 8 destinations (6 au Royaume Uni, 1 en Allemagne et 1 en Belgique) et 24 vols hebdomadaires. Ce travail doit continuer avec la mise en place d'une gestion professionnelle et performante. Nous avons donc 5 années pour évaluer les retombées cantonales que pourrait avoir un aéroport dynamique et de haute notoriété, peaufiner la stratégie et le type de gouvernance qui assureront sa pérennité.

Pour la création d'une destination unique VALAIS WALLIS.
J'en ai terminé avec mon rapport présidentiel. Merci pour votre attention.

4. Rapport « aéroport civil » - constructions et nuisances

<u>CONSTRUCTIONS</u>

L'Aras remercie la Municipalité de Sion et la directrice de l'aéroport Mme Bovier pour l'accueil qu'elles réservent à son Comité lors de leurs séances bilatérales; tous les documents discutés avec l'OFAC sont présentés tels quels à l'Aras et sont mis à disposition.

Début avril 2017, plus de 20 points ont été soumis à l'OFAC par la Direction de l'Aéroport. Nous vous présentons ici les plus importants :

a. **5 Projets terminés en 2016 :**

1. Agrandissement VR NORD + bretelles BRAVO - ALPHA
2. Réfection de la piste principale 25 par armasuisse et la base aérienne de Sion (reste le bout de piste ouest 07 en 2018)
3. Balisage d'approche finale PAPI piste 25 et 07 :
4. Démolition du «village en bois» (reste le bâtiment du GVM et l'ancien local feu)
5. Construction de 3 batteries de tubes électriques à travers la piste et réfection d'une conduite d'eau sous pression

b. **3 Projets autorisés par l'OFAC (décisions PAP publiées)**

1. **Paroi antibruit NORD**

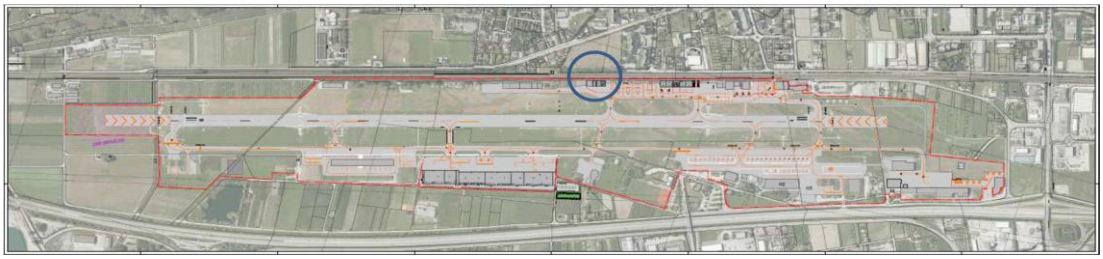

Envoi des soumissions avril 2017

Début des travaux : mai-juin 2017

2. **Développement de la zone NORD-EST**

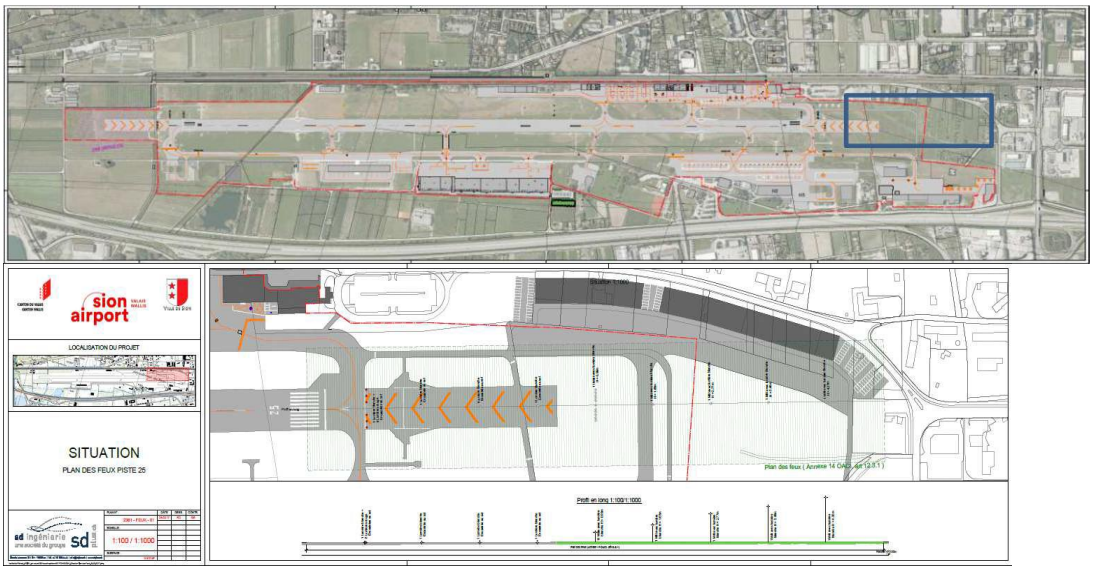

Selon l'OFAC :

Il y a encore, en plus des obstacles, de la RESA, etc … les exigences du plan des feux à respecter (pas d'obstacles à +/- 60 m de l'axe)

3. Halle Hélicoptère-Service

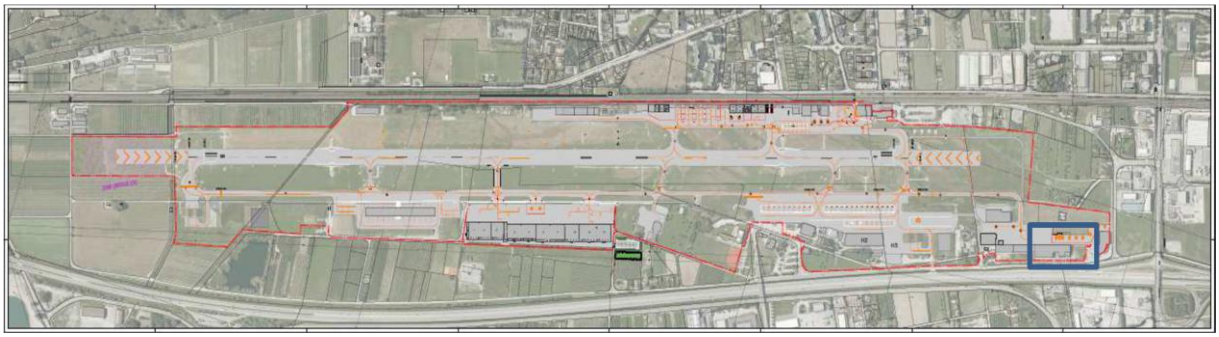

- L'autorisation de l'OFAC courait jusqu'au 12.03.2017
- Une demande de prolongation a été faite en mars 2017, par la Ville de Sion, avec l'argumentation de la société HELICOPTERE SERVICE pour justifier cette demande

c. 6 Procédures PAP en cours

1. Programme d'entretien préventif des surfaces des aires de trafic *(tarmac NORD)*

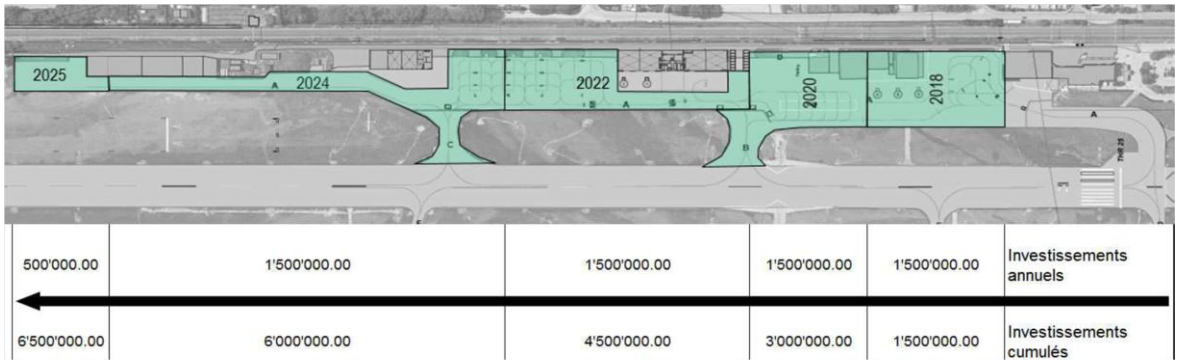

Planification « CHF 1'500'000.- de travaux tous les 2 ans »

2. Mise en conformité des marquages de la piste en herbe

L'aéroport de Sion, en date 01.02.2017, a transmis officiellement (par courrier) à l'OFAC un plan de marquage de la piste en herbe

3. Passage R1 – R2 – R3

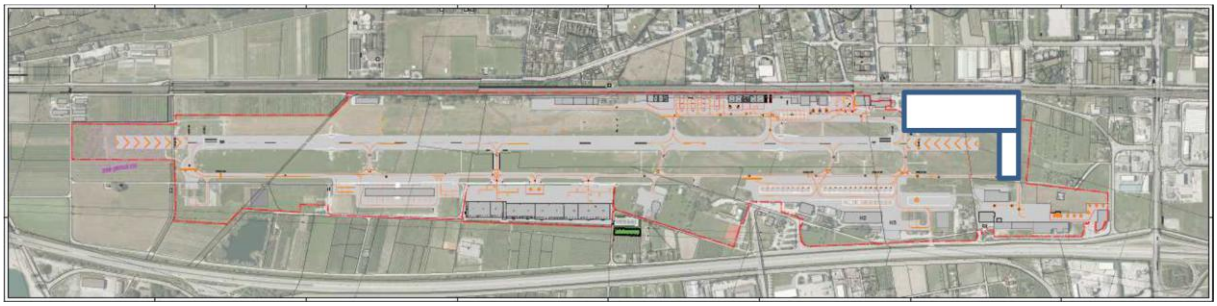

Concerne la circulation des véhicules utilitaires.

4. Modification du concept carburant

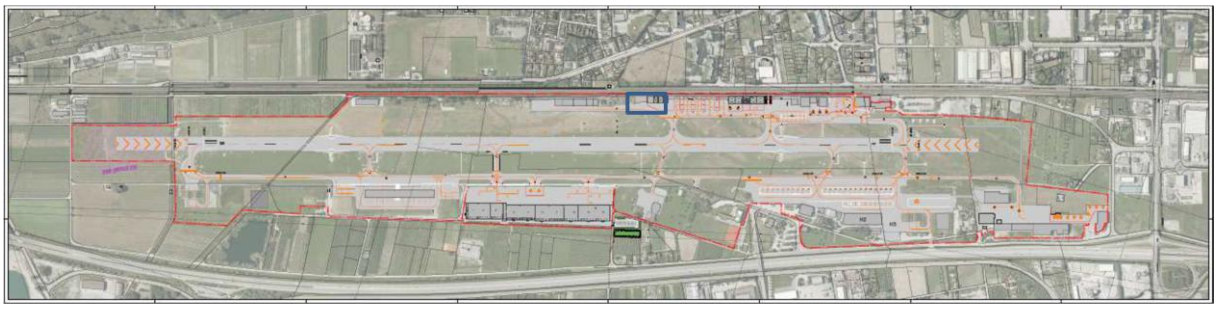

Nouvelle citerne pour carburant « DIESEL »

Nouvelle « Citerne / Container »

5. Approche GPS : Projet CHIPS BIETSCHHORN

En date du 14.02.2017, l'OFAC a complété sa décision avec les éléments suivants :
- La période d'essai est prolongée de 2 ans à partir de l'entrée en force de la décision (14.02.2017) ;
- La nouvelle période d'essai est valable jusqu'au 14.02.2019 (hiver 2017-2018 + hiver 2018-2019) ;
- 6 mois avant le début de la pérennisation de la procédure d'approche (14.08.2018), un rapport dressant un bilan des 1ères expériences (aspects aéronautiques + aspects environnementaux) doit être adressé à l'OFAC. Ce rapport doit être également accompagné des éventuelles demandes de modifications techniques ou opérationnelles

6. Tarmac Grely -> Dossier d'exploitation définitive

Tous ces éléments ont été tirés du procès verbal de notre dernière séance du 10 avril 2017 avec la Direction de l'Aéroport et le Service des Travaux Publics.
Un grand merci à Mme Aline Bovier-Gantzer et M. Georges Joliat.

NUISANCES

Plusieurs thèmes concernant les nuisances produites par les utilisateurs de l'aéroport civil ont été débattus durant cette Assemblée Générale :

- **Développement de l'aéroport au SUD ne serait-il pas mieux pour les riverains** ?

  Réponse de la Direction de l'Aéroport : Actuellement il n'est pas possible de le faire car armasuisse est propriétaire de tous les terrains situés au SUD et ceux-ci ne seront pas cédés avant 2022. Les activités « hélicoptères basés » ont déjà été déplacées côté SUD-EST avec la mise en place de la FATO et le regroupement des compagnies Eagle, Helicopter Service, Farner et la Maison du Sauvetage. Des discussions sont engagées pour le déplacement du GVM sur les terrains « Le Verger » à côté des ateliers Farner. Restent les problématiques des planeurs et de leur piste en herbe ainsi que des hélicoptères de sulfatage.

- **Routes de vols hélicoptères basés et non basés venant des régions situées au SUD, SUD-OUEST** :

  Les hélicoptères venant des régions Nendaz / Verbier survolent le camping TCS lors de leurs entrées et sorties de l'aéroport et ce pour le grand mécontentement de sa Direction et de ses résidants (88'000 nuitées /an).
  L'Aras proposera par écrit à la Direction de l'Aéroport un point d'entrée/sortie à la hauteur de la gravière des Epines de façon que les hélicoptères ne survolent plus les campings. La Direction de l'Aéroport fera suivre la dite demande à l'OFAC pour validation.

- **Respect des horaires en vigueur** :

  La Direction rappelle les horaires en vigueur qu'elle fait respecter aux usagers :
  - Hiver / 1 octobre -> 31mars : 08h00 – fin du crépuscule civil mais au plus tard 20h00 (après sur autorisation spéciale de la Direction)
  - Eté / 1 avril -> 30 septembre : 07h00 – fin du crépuscule civil mais au plus tard 22h00 (après sur autorisation spéciale de la Direction)

  Remarque : Les interventions pour raisons de sauvetage peuvent se faire à toute heure.

- **Hélicoptères d'épandage** :

  - La question des horaires du matin est, depuis cette année, conforme à l'autorisation de l'OFAC : décollage à 06h00.
  - Sur l'emplacement de l'aéroport pour les hélicoptères d'épandage NORD :
    - Il n'y a pas de récupération des eaux de surface. Les hélicoptères ne peuvent donc y rincer leurs citernes. Vont-ils à la STEP de Vétroz ?
    - Pourquoi y a-t-il des bruits de « compresseur » permanent ?
    - Les décollages et atterrissages entre 12h00 et 13h00 sont permanents. A négocier leur suppression.
  - Une 3ème place de stationnement dans la région sierroise est souhaitée par l'Aras et se trouve en cours de négociation au Grand Conseil par le groupe des « Verts » conduit par M. Thierry Largey. M. Bitschnau demande à

être mis au courant du dossier. Contact sera établi avec le Président de l'Aras.

- Le sulfatage à l'aide de drones est en cours de mise au point ; celui-ci pourrait bien supplanter l'hélicoptère.

- **Véhicule des pompiers** : est en fonction tous les matins dès 06h30. Marche arrière et jets à pression font énormément de bruit et sont une source de nuisance importante pour les voisins du local du feu. La Direction de l'Aéroport cherche une autre solution côté EST pour effectuer ces manœuvres.

- **Vols acrobatie** : Les avions effectuant de l'acrobatie évoluent normalement au-dessus de l'autoroute entre Charrat et Martigny ou du côté de Tourtemagne. Il est autorisé un maximum de 10 minutes d'évolution au-dessus de la piste sédunoise. L'Aras demande que ces vols soient interdits même si ce sont des pilotes venant de Bex ou d'ailleurs. Reste à modifier le règlement de l'Aéroport. L'Aras fera une liste de ces évolutions.

- **Avion remorqueur pour les planeurs** : Lors de son retour sur le champ d'aviation, cet avion passe au-dessus de la colline des Maladères, vire au-dessus des habitations de Châteauneuf Sion pour se poser. L'Aras demande que cet avion respecte les prescriptions valables pour tous les avions à moteur qui se posent sur l'aéroport. Il ne doit pas y avoir d'exception.

- **Nuisances sonores GRELY** : Les dépassements de temps de fonctionnement des APU des avions à réaction deviennent quotidiens. Les temps d'utilisation APU avaient été fixés à 10 minutes après l'atterrissage et à 15 minutes avant un décollage. Le « quick turn around », totalisant les deux opérations ci-dessous est interdit. Les GPU, au nombre de 5, dont sont dotés les hangars doivent être utilisés. A rappeler à Laurent Burnier et Ilias Zgragachi ces prescriptions.

- **Venom et Hunter civils** : Une solution doit être trouvée pour ces vols bruyants et stridents. De plus, lors de leurs contrôles techniques une fois l'an, ils font tourner leur turbines à pleine puissance pendant plus d'une heure ce qui est fort désagréable.

- **Atterrissages jets à réaction** : Lors de l'atterrissage de certains jets, ceux-ci font tourner leurs réacteurs à pleine puissance afin de s'immobiliser rapidement. Comme ils doivent de toute façon virer au fond de la piste, ne pourraient-ils pas réduire, voire supprimer cette manœuvre ?

- **Vols propres** : C'est un thème en développement. La tendance évolue aussi dans ce sens mais les progrès sont lents. Un groupe travaille actuellement à Sion sur un avion électrique.

5. Rapport « base aérienne »

07 décembre 2016 : coup de tonnerre dans le ciel valaisan avec la fermeture de la Base aérienne de Sion, le passage en mains civils pour 2021 avec des conditions de transition hyper élégantes de la part du DDPS et la fin des services de **vols réguliers** au 31.12.2017.

Le planning mis en place par le DDPS, la Municipalité et le Canton a été fixé :

- 01.01.2018 : L'aéroport de Sion devient un aéroport civil. Le DDPS continuera d'assumer l'entretien des infrastructures et paiera un forfait de Frs 300'000.- pour utiliser le site de Sion comme base de dégagement en cas de mauvaises conditions météorologiques (surveillance aérienne, WEF ou opérations spéciales).
- 01.01.2021: La Ville et le Canton reprennent les infrastructures (piste, voies de roulage, tour de contrôle, radars,…) et en assument seuls la gestion. Le DDPS continue de payer le forfait de Frs 300'000.- pour l'utilisation épisodique par les avions de combat.

Lors de ma dernière séance fin avril avec le Commandement de la Base aérienne, les renseignements suivants m'ont été transmis.

Les dossiers de cession et d'utilisation des infrastructures sont analysés par armasuisse et feront l'objet de propositions à l'intention du Canton. Les premiers éléments sont les suivants :

- La reprise des terrains et des bâtiments (60% du site aéroportuaire) se fera probablement via des droits de superficie car leur valeur se situerait aux environs de Frs 250 millions.

- Les bâtiments du « Verger » pourraient être mis rapidement à disposition du Groupe de Vol à Moteur (GVM) qui passerait ainsi du Nord au Sud. armasuisse attend la demande.

- L'actuel bâtiment administratif des Forces aériennes est déjà occupé depuis début avril 2017 par le Commandement de l'Ecole de Police.

- Les bâtiments du CIP seront utilisés dès début septembre 2017 par l'Ecole de Police.

Concernant l'aménagement des infrastructures, les travaux suivants sont planifiés:

- 2018 : réfection de la partie OUEST de la piste sans fermeture.

- Etude de mise en place d'un nouveau système radar d'approche MALS PLUS recouvrant le Valais et qui sera utile aussi bien pour l'aviation civile que militaire. Emplacement : aéroport de Sion ou Ravoire ???

Les plans de vol 2018 et suivants ne seront plus établis et il n'y aura plus de poste de Commandement à Sion à partir du 31.12.2017. Un détachement de 6 à 7 personnes restera en place sur le site et dépendra directement de la Base aérienne de Payerne.

Les informations seront à chercher auprès de Payerne ou du porte-parole des Forces aériennes, actuellement Mme Delphine Allemand.

Les activités futures prévues et occasionnelles seront les suivantes :

- Mouvements TIGER : à l'occasion de maintenances effectuées à Sion.
- Mouvements FA/18 : WEF, surveillance aérienne et lors de CR à Payerne ou Meiringen lors d'exercice de mobilité de la troupe.
- Mouvements Hélico : continueront normalement.
- Mouvements PC21 : éventuellement 1 semaine par année.

Autre question ouverte : Frs 300'000.- est-ce suffisant pour dédommager l'aéroport civil pour toutes les activités qui seront prises en charge par le Canton et/ou la Municipalité ? Ce montant méritera d'être évaluer dans le détail.

Une page se tourne avec le Commandement de la Base aérienne que nous rencontrions deux fois par année. Les relations ont toujours été correctes, franches et ouvertes et cela est dû au Commandant de la Base M. Antoine Jacquod qui nous accueillait chaque fois avec amabilité et courtoisie. Nos remerciements lui sont adressés.

Les conditions cadre sont maintenant fixées et un calendrier précis agendé. Les groupes de pilotage stratégique et consultatif voulus par le Canton et la Municipalité sont en place et les premières séances vont être fixées.

Il n'y a donc plus une minute à perdre. Nos politiques devront se prononcer et prendre leurs responsabilités pour savoir si le jeu en vaut la chandelle : cet aéroport civil est-il nécessaire pour notre tourisme et notre économie et peut-on se le payer ?

Si tel devait être le cas, il faudra se mettre à table avec armasuisse et négocier la reprise de toutes ces infrastructures militaires, comprenant terrains, piste, tour de contrôle, voies de roulage, hangars et bâtiments et en faire le meilleur des usages.

Car 2022, c'est dans 5 ans et c'est demain. Et lorsque la manne financière fédérale sera tarie, il faudra avoir en place cette structure mixte de type public-privé que l'Aras a proposé à plusieurs occasions/interviews et qui permettra les gestions administratives, techniques et financières de cette magnifique place aéroportuaire.

J'en ai terminé avec mon rapport Base aérienne et vous remercie pour votre attention.

6. Comptes au 31.12.2016

La fortune de l'Association au 31.12.2016 se monte à Frs 9'206.85. Les entrées sont de Frs 1230.- et les dépenses de Frs 754.20.

7. Rapport du vérificateur de comptes et décharge au Comité

La vérification des comptes au 31.12.2016 s'est déroulée dans les bureaux du vérificateur de comptes, Me Philippe Pralong. Son rapport affirme que les comptes ont été tenus avec exactitude.

En l'absence de Me Philippe Pralong, excusé, M. Yves Balet procède à la lecture de son rapport.

L'Assemblée approuve les comptes 2016 et donne décharge au Président qui a suppléé au Caissier, atteint sérieusement dans sa santé, pour la parfaite tenue de la comptabilité.

8. Stratégie 2017

AVIATION CIVILE : CONSTRUCTIONS ET NUISANCES – VOLS CIVILS.

- Finalisation aménagement GPU électrique / mur anti- bruit NORD ;
- « Village en bois » : fin de la démolition – suivi ;
- Transfert des dernières places parking hélicoptères du NORD à l'EST ;
- Respect des routes de vol hélicoptères basés et non basés – suivi ;
- Règlement hélicoptères d'épandage – à renégocier et 3ème station ;
- Modification du règlement concernant la voltige ;
- Développement des vols civils - charters et privés.

AVIATION MILITAIRE : REDUCTION DES ACTIVITÉS MILITAIRES.

- Fermeture définitive au 31.12.2017 – suivi ;
- Quels mouvements pour l'année 2018 et les suivantes - suivi;
- Négociation entre armasuisse et le Canton pour la reprise des infrastructures ;
- Suivi de la stratégie de repli des Forces aériennes - 2021.

GLOBAL: DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT

- Participation active dans le COPIL consultatif créé par le Canton et la Municipalité;
- Lobbying auprès des autorités municipales et cantonales afin de créer une volonté politique de faire de cet aéroport un AÉROPORT CANTONAL;
- Mise en place d'une société d'économie mixte selon modèle aéroport de Genève;
- Projet Agglo Sion à suivre;
- Concept global anti-bruit impliquant tous les acteurs générant des nuisances sonores et polluantes - rail, route et airs.

9. Divers

M. Olivier Delaloye rappelle que le projet de cantonalisation de l'aéroport avait été présenté au Grand Conseil et validé pour entrée en matière. Il va mettre à disposition de l'Aras toute la documentation y relative.

M. Paul Tabin rappelle qu'avec la fermeture de la Base aérienne, nous allons passer de l'OPB (**O**rdonnance pour la **P**rotection contre le **B**ruit) avec les normes militaires à l'OPB et les normes civiles qui sont légèrement plus contraignantes en termes de Décibels. A se renseigner.

2017 verra l'organisation d'un Meeting aérien Air Show, les 15,16 et 17 septembre. L'Aras est représentée au sein de ce Comité d'organisation par M. Yves Balet qui suivra la mise en place des normes de sécurité. Le projet peine à trouver des sponsors et par conséquent, des patrouilles.

Plus aucun sujet de discussion n'étant proposé, la séance est levée à 21h20.

Une verrée est offerte aux participants.

Schroeter Jean-Paul, 19 mai 2017